



AGENCE DE MANAGEMENT & COMMUNICATION

FOOTCONNECT 242

MANAGEMENT * PROMOTION * ACTUALITE



Contrat publicitaire

ARTICLE 1 : OBJET DE LA PRESTATION ET ÉLIGIBILITÉ

- **Accessibilité du Service** : Les services de promotion et de publicité de L'Agence sont accessibles à tout joueur indépendant (non sous contrat de management exclusif) désireux de développer sa visibilité et sa notoriété sur les plans national et international.
- **Moyens Mis en Œuvre** : L'Agence s'engage à déployer les outils de communication et supports marketing nécessaires afin de valoriser de manière optimale les qualités athlétiques, techniques et les talents du Joueur.

ARTICLE 2 : CANAUX DE DIFFUSION ET VISIBILITÉ

- **Multi-diffusions** : Le profil, les performances et les actualités du Joueur seront mis en avant de façon prioritaire sur l'ensemble des plateformes numériques de L'Agence, incluant notamment son site internet officiel et ses réseaux sociaux.
- **Exploitation des Données** : Le Joueur autorise L'Agence à utiliser son image, ses données statistiques et ses contenus vidéos à des fins promotionnelles pendant toute la durée du présent contrat.

ARTICLE 3 : CONDITIONS FINANCIÈRES ET DURÉE

- **Tarification et Périodicité** : La prestation de promotion publicitaire est conclue pour une durée déterminée [Ex : 3 jours / 1 semaine], moyennant un forfait fixe de **5 000 FCFA**.

- **Renouvellement** : À l'expiration de la période initiale, la reconduction des services publicitaires est conditionnée par le versement d'une nouvelle redevance du même montant (**5 000 FCFA**) pour une période équivalente.